

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Session ordinaire – Séance du 21 DÉCEMBRE 2022**

**Délibération n° 2022-93**

**RENOUVELLEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉQUIPE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX  
POUR L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé à la Maison des Habitants – Foyer restaurant seniors d'Arlac, sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**PRÉSENTS : 9**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Michèle BOURGEON, Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY, Émilie MARCHÈS, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU.

**EXCUSÉS : 6**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Arnaud ARFEUILLE, Sylvie DELUC, Kubilay ERTEKIN, Fabienne JOUVET, Anne QUEYREIX.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michèle BOURGEON**

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que depuis le mois de novembre 2015, les travailleurs sociaux du Service des Interventions Sociales et Médico-sociales bénéficient d'une analyse des pratiques professionnelles. Ces temps de travail sont animés par une intervenante qui est diplômée assistante sociale et psychologue clinicienne.

L'action est ouverte aux travailleurs sociaux du CCAS et comprend le Service Interventions Sociales et Médico-Sociales et le Relais des Solidarités.

L'objectif général de cet accompagnement est d'optimiser l'intervention des travailleurs sociaux auprès des publics par l'analyse de leur pratique et par une réflexion objective de leur posture.

Il permet également :

- D'offrir un espace d'analyse des pratiques professionnelles pour une prise de recul vis-à-vis des situations rencontrées,

- D'accueillir les vécus émotionnels des participants et les mettre en mots,
- De permettre une attitude réflexive face aux enjeux de l'accompagnement des bénéficiaires.

Le bilan de cette action est positif. Cet espace est très investi par l'ensemble des travailleurs sociaux et constitue un lieu où les questionnements et les ressentis peuvent être déposés sans jugement.

Par conséquent, il est proposé de renouveler ce groupe d'analyse de pratiques professionnelles pour l'année 2023.

Il est rappelé le caractère indispensable de ce type d'instance de travail pour des équipes recevant des publics vulnérables et rencontrant des situations de plus en plus complexes.

Par ailleurs, au regard du nombre croissant d'agressions dont peuvent être victimes ou témoins les travailleurs sociaux et collaborateurs administratifs, la psychologue peut intervenir en animation d'une cellule de crise permettant un travail sur les émotions, une analyse de situation, un échange au sein de l'équipe (incluant toute la chaîne hiérarchique). Pour permettre une réactivité et une prise en charge adaptée, la convention prévoit 3 réunions qui ne seront déclenchées qu'en cas de nécessité.

Cette proposition se formalise en 12 séances d'analyse des pratiques de 2 heures chacune à raison d'une séance par mois ; et de 3 séances de cellule de crise de 2 heures à déclencher selon le besoin.

Le coût annuel de l'intervention est de 3105 € TCC.  
La dépense sera inscrite à l'article 6226 du Budget Principal 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'autoriser Monsieur le Président du CCAS :

- à signer avec la psychologue, la convention de partenariat pour l'année 2023 portant l'animation de groupes d'analyses des pratiques professionnelles à destination des travailleurs sociaux,
- à signer tous les documents contractuels nécessaires à la réalisation de cet engagement et des propositions d'actions qui en découlent.

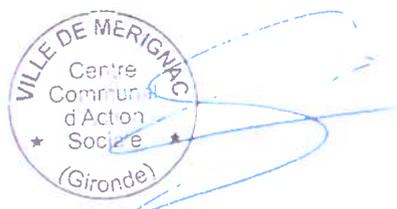
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 21 décembre 2022

**Michèle BOURGEON**  
Secrétaire de séance



**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
Vice-Présidente du Centre Communal  
d'Action Sociale



PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

29 DEC. 2022

Bureau du courrier

29 DEC. 2022

Bureau du courrier



**CONVENTION de partenariat 2023  
pour l'animation de groupes d'analyses des pratiques professionnelles  
à destination de l'équipe de travailleurs sociaux**

**ENTRE :**

**Le Centre Communal d'Action Sociale,**  
60, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
33700 MÉRIGNAC

Représenté par son Président Monsieur Alain ANZIANI, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du

**ET**

**Madame Elise ROCHET, Psychologue clinicienne**

56, avenue Georges Clémenceau  
33400 TALENCE

SIRET N° 789 067 600 00013, agissant en son propre nom d'autre part.

IL EST DÉCIDÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention a pour objet de fixer les obligations contractuelles entre le **Centre Communal d'Action Sociale** de la Ville de Mérignac, et **Madame Elise ROCHET (Psychologue clinicienne)** pour l'animation de groupes d'analyses des pratiques professionnelles afin d'accompagner l'équipe des travailleurs sociaux.

Ces groupes d'analyses ont pour objet d'optimiser l'intervention des travailleurs sociaux auprès du public par l'analyse de leur pratique et par une réflexion objective sur leur posture.

**Buts :**

- Offrir un espace d'analyse des pratiques professionnelles pour une prise de recul vis-à-vis des situations rencontrées.
- Accueillir les vécus émotionnels des participants et les mettre en mot.
- Permettre une attitude réflexive face aux enjeux de l'accompagnement des bénéficiaires.
- Mettre en place une cellule de crise en cas d'agressions d'un agent du CCAS

**Moyens :**

- Réflexion autour de situations rencontrées par les professionnels dans le cadre de l'accompagnement.
- Partage et élaboration collective des vécus émotionnels
- Respect des règles éthiques et déontologiques
- Réflexion sur la posture et l'identité professionnelle afin d'optimiser la cohérence entre motivation et identité professionnelles
- Identifications de ses propres représentations afin de favoriser l'évolution de ces dernières.
- Encourager la créativité
- Libérer la parole en cas d'agressions et rassurer l'agent dans sa posture professionnelle

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS GÉNÉRALES**

Madame Elise ROCHET animera 12 séances de 2 heures réparties sur l'année 2023. 3 cellules de crises, de 2 heures pourront également être déclenchées selon le besoin.

## **ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIÈRES**

- Chaque intervention de 2 heures sera facturée au tarif horaire de 100.00 € (cent euros) TTC soit 200.00 € (deux cents euros) TTC,
- Les frais de déplacements par intervention seront facturés 7.00 € (sept euros)

Les factures mensuelles sont établies en deux exemplaires. Elles récapitulent les dates effectuées. Elles sont transmises à l'adresse suivante :

CCAS - Mairie de Mérignac  
Service des Interventions Sociales et Médico-Sociales  
60, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
33705 MÉRIGNAC CEDEX

Le règlement des prestations se fera par mandat administratif suivi d'un virement, aux coordonnées bancaires fournies par Madame Elise ROCHET, lors de la signature de ladite convention.

## **ARTICLE 4 – MODIFICATIONS**

Toute modification apportée à l'une des présentes dispositions fera l'objet d'un avenant signé entre les parties dans les mêmes formes que la convention initiale.

## **ARTICLE 5 – ASSURANCES**

Madame Elise ROCHET s'engage à souscrire toute assurance garantissant son activité, pour les dommages physiques et matériels qu'elle pourrait causer à un tiers, lors la réalisation de ses prestations.

## **ARTICLE 6 – LITIGES**

En cas de litiges dans l'application de la présente convention, les parties s'engagent à recourir à une démarche de règlement à l'amiable et à défaut, de reconnaître la compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Mérignac en 2 exemplaires le,

**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président du Centre Communal  
d'Action Sociale  
Président de Bordeaux Métropole

**Elise ROCHET**  
Psychologue clinicienne

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

29 DEC. 2022

Bureau du courrier